**Annexe 2-2 : Termes de référence des études techniques du projet**

### 2.2.1 Termes de référence de la note conceptuelle des projets non-structurels

* **Description de la situation actuelle**
* Description des données générales en l’occurrence les données climatiques, physiques, économiques, environnementales et sociales.
* Description du contexte actuel du périmètre du projet
* **Identification et analyse de la problématique ou de la préoccupation de risques.**
* Description du ou des risques à prévenir sur la base des faits constatés, des informations récoltées, des études antérieures, etc…
* Caractérisation du risque à prévenir en s’appuyant sur des analyses scientifiques et technique du phénomène
* Délimiter le périmètre géographique de la problématique
* **Identifier les besoins et objectifs du projet**
* La réalisation d’un état des lieux à travers d’un diagnostic ;
* Évaluation des dommages potentiels si rien n’est fait ;
* Identifier clairement les besoins ;
* Formaliser précisément les objectifs à atteindre ;
* Préciser la valeur ajoutée du projet, ce qu’il apportera par rapport à l'existant.
* **Définition de l’approche envisagée**
* Définition des démarches de conception, d’organisation, d’exécution et d’évaluation des actions.
* Délimiter le champ de la démarche pour éviter une approche trop large ou trop vague
* Identification des outils et des méthodes permettant la mise en œuvre du projet, de façon coordonnée et rigoureuse.
* Evaluation des impacts sociaux et environnementaux des actions envisagés

D’une façon générale, les projets non-structurels sont exonérés d’une évaluation des impacts sociaux et environnementaux sauf si ces projets ont une emprise physique sur le terrain (systèmes d’alerte précoce, instruments de mesure à installation, etc.

Si cela est le cas, l’assiette foncière de cette emprise doit être assainie. Le porteur de projet doit fournir cette attestation.

* **Mesures de pérennisation post-réalisation**
* **Estimation budgétaire montage financiers du projet**
* Estimation des coûts sommaires de l’approche envisagée
* Prévision budgétaire de l’approche envisagée, basée sur une estimation détaillée des prestations prévus.
* Identification des partenaires financiers avec leur apport supposé pour le co-financement du projet

* Estimation des coûts des mesures de pérennisation post-réalisation
* **Organisation et Ressources humaines**
* Identification des compétences au niveau de performance en concordance aux objectifs ciblés
* Mise en place de diverses mesures d’encadrement ou d’assistance destinées à appuyer le personnel du porteur de projet
* Identification de l’équipe et la prévision d’une structure organisationnelle pour l’émergence (définition des termes de références de la réalisation du projet) et la réalisation du projet (gestion)
* Identification les instances concernées par le projet
* **Planning prévisionnel**
* Etablissement du planning prévisionnel de réalisation intégrant toutes les phases de l’accomplissement du projet (études, procédures des appels d’offres, réalisation, etc.)
* Etude d’opportunité touchant les volets économique et social

**2.2.2 Termes de référence de la note conceptuelle des projets structurels de petite échelle dont l’investissement total est inférieur à 5 millions de MAD**

* **Description de la situation actuelle**
* Description des données générales en l’occurrence les données climatiques, physiques, économiques, environnementales et sociales.
* Description du contexte actuel du périmètre du projet
* **Identification et analyse de la problématique ou de la préoccupation de risques**
* Description du risque à prévenir sur la base des informations récoltées sur les évènements historiques du phénomène avec constatation des dégâts humains et/ou matériels engendrés
* Caractérisation du risque à prévenir en s’appuyant sur des analyses scientifiques et technique du phénomène
* Examen et analyse des éventuelles études réalisées concernant le phénomène
* Délimiter le périmètre géographique de la problématique
* **Identifier les besoins et objectifs du projet**
* La réalisation d’un état des lieux à travers un diagnostic ;
* Evaluation des dommages potentiels si rien n’est fait ;
* Identifier clairement les besoins ;
* Formaliser précisément les objectifs à atteindre ;
* Préciser la valeur ajoutée du projet, ce qu’il apportera par rapport à l'existant.
* **Consistance du projet**

Cette étape consiste à faire :

* Le diagnostic de l’état des lieux de la zone concernée par le projet, de l’état et le fonctionnement des mesures de protection, éventuelles, réalisées antérieurement.
* Définir le niveau de protection ou de prévention et arrêter les objectifs escomptés du projet
* Prédimensionnement des ouvrages du projet, soutenues par des plans appropriés à la compréhension, à une échelle convenable, comprenant :
  + Plan de situation de l’ensemble des ouvrages
  + Plans d’implantations de chaque ouvrage en indiquant le statut foncier de la parcelle le recevant
  + Et tout autre plan nécessaire à la compréhension du projet
* Définition les études nécessaires à la réalisation du projet.
* **Mesures de pérennisation post-réalisation**
* **Estimation budgétaire montage financiers du projet**
* L’estimation des coûts des études nécessaires pour la réalisation du projet
* L’estimation des coûts des travaux de réalisation
* L’estimation des coûts de l’entretien et de la maintenance (les mesures de pérennisation post-réalisation)
* **Organisation et Ressources humaines**
* Identification des compétences au niveau de performance en concordance avec les objectifs ciblés
* Mise en place de diverses mesures d’encadrement ou d’assistance destinées à appuyer le personnel du porteur de projet
* **Planning prévisionnel**
* Etablissement du planning prévisionnel de réalisation intégrant toutes les phases de l’accomplissement du projet (études, procédures des appels d’offres, réalisation, etc.)
* **Etude d’opportunité touchant les volets économiques et social**

**2.2.3 Termes de référence des études techniques des projets structurels dont l’investissement total est supérieur ou égal à 5 millions de MAD**

**2.2.3.1 Etude de Faisabilité**

Mener une étude de faisabilité consiste à avoir une bonne connaissance du contexte et de la problématique et à envisager une ou des solutions, tout en analysant et en comparant leurs faisabilités sur le plan technique (contexte et contraintes, choix technologiques), économique (budget), impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu’à définir les modalités de mise en œuvre, en outre les procédés techniques, financiers et organisationnels.

L’étude à présenter doit être composée au moins des modules suivants :

* **Description de la situation actuelle**
* Description des données générales et du contexte actuel de la zone, en l’occurrence les données climatiques, physiques, économiques, environnementales et sociales.
* **Caractérisation du risque menaçant**
* Description du risque à prévenir sur la base des informations récoltées sur les évènements historiques du phénomène avec constatation des dégâts humains et/ou matériels engendrés,
* Examen et analyse des éventuelles études réalisées concernant le phénomène
* Caractérisation du risque à prévenir en s’appuyant sur des analyses scientifiques et technique du phénomène
* Étude de scenarios de catastrophes probables ou extrêmes avec délimitation des zones exposées illustrées sur cartes, et évaluation des dommages potentiels correspondants.
* **Étude de variantes de mesures envisagées**

Cette étape consiste à faire :

* Le diagnostic de l’état des lieux de la zone concernée par le projet, et de l’état et le fonctionnement des mesures de protection, éventuelles, réalisées antérieurement.
* Définir le niveau de protection ou de prévention et d’arrêter les objectifs escomptés du projet
* Préciser ce que le projet apportera par rapport à l’existant
* L’étude de conception et pré dimensionnement des variantes de mesures de protection ou de prévention, soutenues par des plans appropriés à la compréhension
* Les estimations financières de chaque variante (investissement et de maintenance)
* Les évaluations préliminaires des impacts environnementaux et sociaux tant positifs que négatifs,
* Justification du choix de la variante retenue sur la base d’une comparaison multicritères des variantes, mettant en rapport l’aspect technique, financier, environnemental et social.
* Définition des études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet.
* Etablissement du planning prévisionnel de réalisation intégrant toutes les phases de l’accomplissement du projet (études, procédures des appels d’offres, réalisation, etc.)
* **Modalités de mise en œuvre** 
  + **Définition de la démarche envisagée**

Il est opportun de délimiter le champ de la démarche pour éviter une approche trop large ou trop vague du projet. Ainsi il y a lieu de :

* Identifier les compétences requises au niveau de performance correspondant aux objectifs ciblés
* Prévoir les diverses mesures d’encadrement ou d’assistance destinées à appuyer le personnel du porteur de projet
* De définir les outils et les méthodes permettant de mettre en œuvre, de façon coordonnée et rigoureuse, les démarches de conception, d’organisation, d’exécution et d’évaluation des actions.
  + **Organisation et Ressources humaines**
* Identification de l’équipe et la prévision d’une structure organisationnelle pour l’émergence (définition des termes de références de la réalisation du projet) et la réalisation du projet (gestion)
* Identification les instances concernées par le projet
  + **Ressources et montage financiers du projet**
* Une identification des partenaires financiers avec leur apport supposé pour le co-financement du projet
* Montage financier basé sur le planning de réalisation

* **Etude d’opportunité touchant les volets économique et social**

**2.2.3.2 Termes de référence pour un avant-projet sommaire APS**

Une étude APS est une procédure de planification fondée sur la solution d'ensemble retenue à l'issue d’une étude de faisabilité antérieure. Cette dernière doit comprendre au moins les modules suivants :

**L’étude technique approfondie de la solution retenue**

* La description détaillée de la solution retenue
* La caractérisation des ouvrages du projet
* Les hypothèses de calcul
* Le pré dimensionnement (calculs préliminaires) des ouvrages du projet
* L’établissement de la consistance préalable des travaux du projet
* L’avant métré détaillé de l’ensemble des ouvrages du projet
* La définition des mesures d’entretien ou de maintenance de la solution adoptée.
* Le dossier de plans à échelle convenable, comprenant :
  + Plan de situation de l’ensemble des ouvrages
  + Plans d’implantations de chaque ouvrage en indiquant le statut foncier de la parcelle le recevant
  + Plans de détail des ouvrages (élévation, coffrage, détails,…etc.)
  + Profils préliminaires en long et en travers des ouvrages hydrauliques ou routier.
  + Et tout autre plan nécessaire à la compréhension du projet

**Evaluation des impacts environnementaux et sociaux de la solution retenue**

Les impacts sont liés à l’implantation et à l'exploitation des équipements du projet. L'évaluation de leurs effets sur l'environnement permet d’identifier les modifications anticipées sur le milieu par la réalisation dudit projet, permettant ainsi d’apporter les mesures d’atténuation appropriées.

Dans ce module il sera procédé à :

* La délimitation de la zone soumise à l’impact
* La description de l’état environnemental et social de la zone
* L’identification des sources d’impacts potentiels
* La description des impacts (positifs et négatifs) que le projet engendrera, par rapport à l'existant, sur l’environnement physique, biologique, économique et social, et ce, pendant la phase préparation & travaux et la phase d’exploitation.
* L’identification des personnes bénéficiaires, et celles qui seront défavorisées par les différentes phases du projet
* Relever les potentiels conflits suite aux plans d’affectation des terrains
* Proposition des mesures d’atténuation des impacts négatifs avec estimations chiffrées, pendant la phase préparation & travaux ainsi que la phase exploitation.

Programme de suivi environnemental

**Définition des études complémentaires**

* Etudes topographiques,
* Etudes de sols, de matériaux,
* Et toute autre étude nécessaire à la réalisation du projet

**Estimation financière globale du projet**

L’évaluation préliminaire du projet, avec écart de +/- 10%, englobe :

* L’estimation des coûts des études complémentaires nécessaires pour la réalisation du projet
* L’estimation des coûts des travaux de réalisation basée sur les avants métrés détaillés
* L’estimation des coûts de l’entretien et de la maintenance
* L’estimation des coûts des mesures d’atténuation des impacts négatifs et du programme de suivi environnemental
* L’estimation des frais de gestion du projet

Cette estimation financière détaillée du projet est donnée à titre indicatif, la version définitive sera élaborée une fois le projet d’exécution sera réalisé sans toutefois dépassé le coût global du projet.

**Planning général**

L’étude d’avant-projet sommaire proposera un calendrier approprié :

* Pour les études futures nécessaires : études complémentaires (topographiques, géotechniques, de matériaux) ainsi que les études de l’avant-projet détaillé et de l’établissement des dossiers de consultation des entreprises.
* Pour les procédures nécessaires pour assurer et contractualiser la réalisation des mesures
* Pour la réalisation des travaux des mesures